



Webinaire sur l'Habitat Inclusif



L'habitat inclusif est un concept relativement nouveau en France, mais il est en pleine expansion. Il s'agit d'un mode d'habitat qui permet aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie de vivre en communauté, tout en conservant leur autonomie.

Le cadre juridique autour de l'habitat inclusif s'est fortement enrichi au cours des dernières années, la structuration des acteurs s'est renforcée en lien avec la stratégie nationale de déploiement de l'habitat inclusif qui a permis de faire émerger de nombreux projets sur les territoires.

L'AURA Hlm a organisé un webinaire sur la thématique de l'habitat inclusif, le 27 octobre 2023, afin de rappeler le cadre dans lequel le développement de cet habitat s'inscrit, d'identifier les besoins des habitants et de présenter des retours d'expériences sur des opérations en fonctionnement.

SOMMAIRE

P4. Propos introductifs

P5. Éléments de cadrage

**P5. Présentation de deux types de financement : CNSA et CARSAT
Intervention d'Arnaud Villaume (CARSAT Auvergne) et Lucile Duriez Feyeux
(CARSAT Rhône-Alpes) sur les dispositifs de financement**

P6. Intervention de Yann NEDELLEC - UrbaLyon

P11. Retour d'expérience sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement

**P8. Gaëlle CONTANT, Responsable du service Innovations Sociales et
Développement Territorial - ACTIS**

**P10. Nathalie GOUJON, chargée de clientèle et Pierre-Antoine BOUVARD
chargé de secteur référent DYNACITÉ**

Présentation de l'ordre du jour avec dans un premier temps une introduction et quelques éléments de cadrage présentés par Pierre Useo, puis une intervention sur les dispositifs de financement par la CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes. Dans un second temps, nous aurons une intervention de l'agence d'urbanisme de Lyon pour présenter une étude sur les attentes et les besoins des publics en matière d'habitat inclusif et enfin des présentations de retours d'expérience d'ACTIS et de Dynacité sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement.

Le but du réseau des acteurs de l'habitat est de pouvoir échanger avec l'ensemble des acteurs qui collaborent sur l'habitat social (collectivités, agence d'urbanisme, financeurs). C'est un espace intéressant pour montrer ce que les bailleurs font.

Rappel sur l'habitat inclusif : les bailleurs développent depuis longtemps des formes d'habitat intermédiaire (pas forcément sous l'appellation d'habitat inclusif) pour répondre aux demandes des personnes âgées ou handicapées, dans un cadre juridique un peu flou avant l'arrivée de la loi ELAN (2018) qui a également permis de fixer une définition de l'habitat inclusif : habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Avant cela, la loi ASV avait donné la possibilité pour les bailleurs sociaux d'attribuer des logements à des personnes en perte d'autonomie.

On peut détacher trois caractéristiques de l'habitat inclusif :

- >> La présence d'espaces collectifs en plus du logement privatif.
- >> Un projet de vie sociale et partagée qui peut être coconstruit avec les habitants et qui est financé par un forfait d'habitat inclusif ou l'aide à la vie partagée.
- >> La présence d'un animateur du projet de vie sociale et partagée qui peut effectuer des missions de veille mais qui ne joue pas un rôle d'accompagnement médico-social.

Un bilan sur le déploiement de l'habitat inclusif sur le territoire :

95 départements dont l'ensemble des départements de la région AURA engagés dans ce déploiement avec une enveloppe conséquente. Un certain nombre d'opérations ont été aidées dans le cadre du programme « Petites villes de demain » soutenu par l'ANCT.

Intervention d'Arnaud Villaume (CARSAT Auvergne) et Lucile Duriez Feyeux (CARSAT Rhône-Alpes) sur les dispositifs de financement

Présentation de deux types de financement : CNSA et CARSAT

Les conférences de financeurs de l'habitat inclusif sont des instances locales qui sont assurées par les Départements et la vice-présidence est assurée par l'ARS. Ces conférences regroupent l'ensemble des acteurs qui participent au financement des politiques sur l'autonomie. Elles permettent d'agir de manière coordonnée selon une stratégie commune. Ces conférences bénéficient chaque année d'un crédit spécifique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ce crédit permet soutenir de nouvelles actions dans chaque département.

Les conférences recensent des initiatives locales en lien avec l'habitat inclusif et définissent un programme coordonné de financement de ces habitats, ce qui permet le financement de l'AVP (Aide à la Vie Partagée) qui remplace le financement initialement versé par l'ARS mais également un nouveau financement du soutien à l'investissement de l'habitat inclusif.

Financement de l'AVP

- Prestation individuelle destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans et personnes en situation de handicap
- Aide versée directement au porteur de projet (propriétaires et bailleurs sociaux) chargé de mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée
- Financement des dépenses liées à la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée (rémunération du professionnel, location du transport, achat de petit matériel, prestation...)

Financement du soutien à l'investissement de l'habitat inclusif

- Uniquement pour des habitats à destination de personnes âgées ou mixte (avec une majorité de personnes âgées)
- Un soutien aux dépenses d'investissement pour les espaces partagés et /ou adaptation des logements
- Participation à hauteur de 50 000 euros par projet maximum.

Le Conseil départemental est le coordinateur de ces financements : c'est donc le meilleur interlocuteur pour obtenir des informations sur la possibilité d'un financement dans le cadre de l'habitat inclusif.

Il y a 16 CARSAT en France et deux dans la région AURA, la CARSAT Auvergne et la CARSAT Rhône-Alpes. Chaque CARSAT possède un conseil d'administration et une commission d'action sociale. Les CARSAT ont pour mission de mettre en place des dispositifs pour préserver la perte d'autonomie des personnes âgées. Accompagnement de tout ce qui se situe entre le domicile et l'EHPAD, c'est-à-dire les lieux de vie collectifs intermédiaires.

Une intervention qui se fait selon 3 axes stratégiques, soit avec une subvention soit avec un prêt sans intérêt pour de la construction, de la modernisation, de l'aménagement ou de l'équipement. Ces financements sont mis en place à partir d'appels à projets. Les 3 axes sont les suivants :

- **Axe 1** : Locaux dédiés à l'animation : participation entre 25 % et 50 % du coût prévisionnel
- **Axe 2** : Logements individuels adaptés regroupés autour d'une salle commune : participation entre 25 % et 50 % du coût prévisionnel
- **Axe 3** : Etablissements non-médicalisés : participation entre 15 % et 20 % du coût prévisionnel ;

En termes de critère d'éligibilité d'un projet, il faut que le projet réponde à un besoin local et qu'il propose des tarifs accessibles aux retraités les plus fragiles. L'aide de la CARSAT est de 50 % maximum. Pour la construction le premier accompagnement, c'est le prêt sans intérêt sur 20 ans. En complément, il peut y avoir une subvention pour de l'équipement, avec un maximum fixé de 100 000 euros. Le projet est à présenter le plus tôt possible pour qu'il puisse être anticipé dans les programmations de la CARSAT. Les dossiers sont examinés à un stade très avancé puisqu'il est demandé dans le dossier un dépôt du permis de construire et que le démarrage des travaux s'effectue dans les 12 mois.

Question de Magali Nesme – Conseil Départemental de l'Ain

Avez-vous des calendriers qui pourraient être communiqués auprès d'opérateurs futurs et y a-t-il un seuil maximum d'habitants dans les résidences autonomie ?

Réponse : L'appel à projet annuel est en général pour la CARSAT Auvergne diffusé fin janvier pour un dépôt des dossiers au 31 mai et un examen par la commission de septembre. Pour la CARSAT Rhône-Alpes, l'appel à projet régional est lancé autour du 15 janvier chaque année, la fenêtre de dépôt est fixée au 28 février.

Les dossiers peuvent être présentés dès le mois de mars ou avril pour les subventions des petits travaux et équipements et pour les projets plus importants, il s'agit de la même périodicité que la CARSAT Auvergne. Pour la question du seuil d'habitants, la CARSAT n'a pas dans ces circulaires de capacités maximum pour les projets.

Intervention de Yann NEDELLEC – UrbaLyon

Présentation d'une étude réalisée par UrbaLyon sur les attentes et les besoins des publics en matière d'habitat inclusif. Labellisé « territoire 100 % inclusif » depuis 2019, la Métropole prône une approche de diversification de l'offre d'habitat sur son territoire :

➤ Accompagnement (via L'IPHS) des opérateurs développant des projets d'habitats alternatifs à la vie collective en établissement.

Une Métropole impliquée dans l'expérimentation nationale de déploiement de l'AVP :

➤ Engagement métropolitain formalisé par la signature d'une convention tripartite entre l'Etat, La CNSA et la Métropole pour une période de 7 ans (2022-2029)

➤ Lancement d'un appel à projet pour la mobilisation de l'AVP au bénéfice des personnes âgées et en situation de handicap (juillet /septembre 2021)

➤ 42 projets sélectionnés (sur 49 candidatures) et un montant prévisionnel des AVP de 14,8 millions d'euros échelonnés entre 2022 et 2029.

➤ Au terme du déploiement, 622 personnes bénéficiaires de l'AVP (342 PA,280 PH)

L'étude s'est déroulée en deux phases :

➤ Les entretiens individuels -> 12 entretiens individuels avec pour objectif de repérer les préoccupations importantes des personnes : leur perception de l'habitat inclusif, ce qu'ils y trouvent, ce qu'ils y recherchent, ce qui leur convient plus ou moins

➤ Les focus group : 3 groupes d'une dizaine de personnes avec pour objectif de tester si les réponses de la phase précédente font l'unanimité ou débat.

L'étude a été très enrichissante avec des idées préconçues qui ont été bousculées. Elle a été très bien accueillie avec une adhésion des personnes engagées et l'unanimité des personnes sur l'intérêt du projet. La temporalité de l'étude est un facteur à ne pas négliger : on a peu de recul sur le fonctionnement, les attentes et les besoins des personnes évoluent au fil du temps et dépendent de la situation des différentes personnes. Il est par ailleurs impossible d'établir une hiérarchie des besoins exprimés.

Les attentes et les besoins des personnes étudiées vis-à-vis de l'habitat inclusif sont :

D'abord la recherche de lien social :

➤ Se sentir en sécurité

➤ Conserver son autonomie et progresser

➤ Obtenir un logement

➤ Rompre avec l'isolement social

Trouver un juste équilibre entre vie collective et vie privée :

➤ Préserver la vie privée

➤ Respecter les moments de solitude

➤ Participer à la vie collective

➤ Les difficultés de la vie à plusieurs ne sont pas ignorées.

➤ La configuration des lieux est donc déterminante, il faut que les personnes puissent être à l'écart sans s'isoler.

Le besoin de vivre en interaction avec la société, dans le droit commun, s'avère absolument nécessaire car les échanges avec l'extérieur permettent :

- » Une respiration, se dégager du poids de la vie collective
- » La rencontre, l'immersion dans le quartier et les sorties en dehors du quartier
- » L'organisation des sorties et des activités à l'extérieur
- » Les sorties doivent être accessibles pour tout le monde, être acceptées par tout le monde et convenir à l'emploi du temps de chacun.

L'animation est une pierre angulaire du collectif :

- » L'animation par les activités
- » L'organisation de la vie collective au quotidien
- » La fonction d'appui au parcours de vie pouvant aller dans les faits jusqu'à de l'accompagnement individuel.
- » Le lien de confiance
- » L'animateur occupe donc un rôle central.

Les recommandations que l'on peut faire suite à l'enquête :

- » Préparer soigneusement l'admission en habitat inclusif, c'est-à-dire s'assurer de l'adhésion des personnes et de leur capacité à vivre ensemble par exemple en organisant des stages d'immersion
- » Laisser le projet de vie sociale et partagée à l'appréciation des porteurs de projet
- » S'assurer que l'espace dédié à la vie partagée existe, est ouvert, mis à disposition des habitants et dans l'habitat inclusif, les configurations impactent les possibilités de vivre ensemble
- » Prévoir un espace pour recevoir les proches et la famille si le logement ne le permet pas
- » Souhaiter une dynamique collective, ne pas se satisfaire d'activités ponctuelles, interroger régulièrement les habitants sur leurs envies afin d'éviter l'essoufflement du projet collectif
- » Etablir le lien de confiance
- » Être ouvert sur l'extérieur en tenant compte de l'accessibilité et en incitant les personnes à sortir
- » Accompagner le métier d'animateur car l'animation est centrale dans le dispositif. Il faut donc prévoir des échanges et éviter qu'il se retrouve dans une situation de solitude

Afin d'utiliser les résultats au niveau local :

- » Développer/organiser/soutenir la vie tournée vers l'extérieur
- » Créer les conditions pour le vivre-ensemble
- » Réfléchir aux parcours des personnes
- » Structurer l'offre sur le territoire sans imposer une forme d'habitat inclusif : éviter un cahier des charges avec des critères enfermants et être attentif à ne pas verrouiller la diversité
- » Accompagner le nouveau métier d'animateur

Problématique d'isolement de l'animateur qui accompagne dans l'habitat inclusif sachant qu'il peut parfois avoir des publics plus « difficiles » dans ces habitats. Structurer l'offre sur le territoire mais ne pas proposer quelque chose de trop rigide. Il y a différentes formes d'habitats qui parfois se lient.

Accompagner le nouveau métier d'animateur. Il y a quelque chose à construire autour de ce métier.

Cette étude est notamment en accès libre sur le site de l'Agence d'urbanisme, une autre étude sera mise en ligne prochainement sur le thème « quel habitat pour une métropole inclusive ».

Pierre Useo – AURA Hlm

Merci beaucoup pour cette présentation qui reflète à la fois la diversité et les tensions qu'il peut avoir au niveau de l'animation. En tout cas une étude très intéressante et difficile à synthétiser du fait de la diversité des publics, des formes d'habitat, etc. On passe à la présentation de retour d'expérience sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement.

Retour d'expérience sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement

Gaëlle Contant - Actis

Actis est un OPH de l'agglomération grenobloise qui existe depuis plus de 100 ans. Il comprend un parc plus de 12.300 logements et est le premier bailleur de l'agglomération grenobloise.

- >> 97 % des logements dans l'agglomération grenobloise,
- >> 50 % en quartiers « Politique de la ville ».

Les locataires de plus de 65 ans :

- >> 9 000/28 000 locataires
- >> 35 % des titulaires de baux
- >> 15 % de ces 28 000 locataires ont plus de 75 ans, légèrement au-dessus de la moyenne locale.

Je voulais aussi vous parler de la démarche globale dans laquelle s'inscrit l'habitat inclusif. Depuis quelques années, ACTIS se soucie de cette problématique : du vieillissement des locataires au sein de son parc -> dans une démarche globale qui soutient et crée un service au soutien à domicile aux personnes âgées.

Ce service a été créé en lien avec les recommandations de l'OMS :

- >> Pour un bailleur, s'il s'agit de soutenir les personnes âgées, il fallait adapter à la fois un environnement physique et social. Mais avant tout, il faut comprendre le besoin.

Pour cela Actis a recruté une chargée de projet du bien vieillir chez soi : Jade Fauvergue pourra potentiellement compléter mon propos.

Pour revenir sur l'adaptation physique, il suffit de repenser les logements et les résidences en essayant de cartographier les besoins. Cartographier la cité, les lieux où il est bon de bien vieillir et faire en sorte que les travaux des résidences soient ciblés dans ces lieux-là. Lors de la cartographie des besoins, on s'est rendu compte que l'on ne pouvait pas proposer qu'une offre parce qu'elle ne pourra pas répondre à l'ensemble des besoins des usagers. Développons le plus d'offres possibles ! Par exemple la collocation intergénérationnelle est une offre qui peut être intéressante car elle peut permettre du lien, des logements pour les jeunes mais elle ne peut pas être généralisée à tout le monde car certains ne sont pas intéressés par cette offre.

Il existe un parc : « Vivre aux Vignes » qui est un dispositif d'habitat inclusif né dans les années 1980 composé de 5 bâtiments et 83 logements à l'île Verte (quartier prisé de Grenoble). Au sein de cet ensemble, est réservé un T7 qui est une collocation pour 4 personnes et 12 appartements T2. Ces espaces privés composent l'habitat inclusif avec une salle commune (propriété de la Ville) et une mise en commun de service en commun et à domicile. Il y a un animateur qui met en place du collectif concerné par l'habitat inclusif. Au fil des années, l'animateur a dû s'adapter aux différents financements.

La volonté d'ACTIS a été de développer ce dispositif car les retours étaient positifs. La salle commune n'est pas le seul élément qui fait de l'habitat inclusif. Par ailleurs, on s'est rendu compte que l'habitat inclusif demandait aux usagers de déménager. Dans une expérimentation, on a voulu mettre en place le dispositif dans un lieu déjà existant (dans un périmètre de 150 mètres), en diffus et en QPV.

Ce projet est particulièrement intéressant sur 2 aspects :

- >> La dimension partenariale est extrêmement importante dans l'habitat inclusif puisqu'on sait qu'en termes de développement local, les partenariats s'appuient sur les ressources locales, ce qui est une dimension extrêmement importante. Cela bénéficie au quartier mais aussi dans la manière de travailler dans ces quartiers prioritaires.

- >> La participation des habitants : Il est important que les usagers prennent la parole.

Mise en pratique sur le quartier de Teisseire. Les personnes concernées par ce dispositif sont des locataires du parc de 65 ans et plus (jusqu'à 103 ans) aux adresses ciblées soit 77/258 personnes qui représentent 30% de l'ensemble des habitants du quartier.

Retour d'expérience sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement

Il y a une salle commune à proximité et des espaces composés permettant de créer du collectif et réaliser des activités pour les usagers. Par ailleurs, il y a une opportunité : le département sollicite les porteurs de projet via un AMI d'habitat inclusif, ce qui permet de poser un dossier et de passer en commission, financer l'animateur et le fonctionnement de l'habitat inclusif.

Finalement, nous avons réussi à porter ce projet en direct malgré le fait que ce ne soit pas notre volonté au départ. Mais au vu du contexte favorable, le projet s'est lancé.

Ce qui est significatif dans ce lancement de projet, c'est le temps de préparation nécessaire. Les raisons pour lesquelles on s'est lancé étaient assez fortes. Les financements ont été débloqués en janvier 2023. Nous avons préparé tout le dossier en 2022. Il s'agissait de faire un diagnostic en prenant contact avec les habitants de plus de 65 ans. Il fallait développer le lien avec les partenaires.

Ça me semblait important de le préciser cette étape en amont parce qu'elle est parfois méconnue mais indispensable. D'autant plus que c'est un projet qui se veut complexe sachant que le projet se faisait en diffus. Pour réaliser le diagnostic, nous avons fait appel à des étudiants en stage et service civique pour avoir des retours plus détaillés sur les attentes. Certains besoins avaient peu été pris en compte comme la sécurité.

Par ailleurs, pour construire le collectif, nous avons dû réfléchir à des centres d'intérêt communs au sein du collectif comme la marche à pied et ça nous a servi de piste pour commencer à créer ce collectif.

Cette première phase a été l'occasion de rencontrer tous les partenaires locaux. On a pu constater une certaine défiance vis-à-vis des partenaires notamment les collectivités locales sur la place d'un bailleur pour monter un habitat inclusif et les financements pour les habitats inclusifs. Qu'est-ce qui fait le commun, le noyau dur ? Tout en réfléchissant aux besoins individuels.

Il s'agit de développer la dynamique de groupe par des moments de rencontre.

Le recrutement de l'animateur, c'est particulier car c'est un nouveau métier. On a essayé de développer une offre d'emploi. On a préféré se tourner vers un animateur et non vers un spécialiste du public « retraités ».

5.000 euros par bénéficiaire pour 10 personnes âgées et un engagement sur 7 ans.

Chaque mois, un programme est réalisé pour pouvoir se projeter sur le mois suivant.

Les difficultés rencontrées :

- >> Moyens nécessaires en amont du lancement
- >> L'animateur arrive après le travail de préparation et de constitution du collectif
- >> Peu de moyens d'investissement pour l'espace partagé
- >> L'aide à l'AVP est personnel, c'est-à-dire que le bénéficiaire reçoit un courrier à son domicile qui stipule cette dernière.

Sur cette première année de fonctionnement :

- >> Gestion de conflit intergénérationnel au sein du collectif
- >> Création d'un réseau de partenaires locaux
- >> Ne pas sous-estimer le temps pour créer un collectif.

Gestion de l'habitat inclusif par un bailleur social :

- >> Besoins spécifiques : management, équipement, procédure, moyen de paiement (producteur local, activités...)

Avantages :

- >> Offre de services : diversifier l'offre de services afin de s'adapter aux mieux aux besoins des personnes âgées
- >> Connaissance plus pointue des problématiques liées au vieillissement
- >> Légitimité en place au sein de l'écosystème du soutien à domicile et plus largement du vieillissement
- >> Capacité à prendre un risque, expérimenter

Retour d'expérience sur des opérations d'habitat inclusif en fonctionnement

Pierre Useo – AURA Hlm

Merci beaucoup pour cette présentation qui rentre bien en résonance avec l'étude qui a été présentée précédemment. On voit que c'est une approche assez originale de l'habitat inclusif. Vous avez capitalisé de votre expérience précédente. On voit que les bailleurs sont impliqués en lien avec les collectivités depuis un moment. Je laisse maintenant la parole à Dynacité qui est l'office public départementale de l'Ain et qui gère environ 35 000 logements sur 7 départements

Pierre Antoine Bouvard – Dynacité

A l'heure actuelle, Dynacité dispose de 4 résidences intergénérationnelles, toutes équipées d'une salle commune et on travaille en lien avec des partenaires. Dynacité délègue l'animation à d'autres structures mais une réflexion est en cours sur le sujet avec la volonté de créer une filiale spécifique. Nous avons des logements faisant partie du projet Cap Soleil. Pour Cap Soleil, nous avons une petite vidéo de présentation sur ce projet d'habitat inclusif destiné à des jeunes adultes porteurs de trisomie 21. [...]

Pierre Useo – AURA Hlm

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le fonctionnement de cette opération et les difficultés auxquelles vous avez été confrontés.

Pierre Antoine Bouvard – Dynacité

Oui il y a eu des difficultés en amont, notamment avec le proche voisinage. Ça a amené beaucoup de questions sur comment allait vivre cette résidence. Ça nécessite beaucoup de présence sur place. Les usagers se connaissaient déjà en rentrant dans le logement. On passe par une association. Les représentants de cette association sont les parents d'enfants atteints de la trisomie 21. Pour nous, les parents sont d'une grande aide.

Pierre Useo – AURA Hlm

Par rapport à l'opération, il est indiqué que c'est des logements qui sont dans une résidence partagée avec d'autres logements sociaux. Vous pouvez m'en dire un peu plus de la mixité ? Comment avez-vous structuré tout ça ?

Pierre Antoine Bouvard – Dynacité

Les logements ont été volontairement disposés pour qu'il y ait de la mixité et ne pas les regrouper dans un seul bâtiment. La salle commune est gérée par l'association, ce qui permet que tout le monde ait accès dans la salle commune. On fait des réunions avec l'ensemble des résidents.

Pierre Useo – AURA Hlm

Par rapport au public classique, comment faites-vous le lien entre les usagers de l'habitat inclusif et les résidents « lambdas » des autres logements ?

Pierre Antoine Bouvard – Dynacité

La recherche est particulière, on fait des entretiens individuels pour chacun des usagers. On les accompagne et on les présente. Les autres résidents les accueillent, les reçoivent, etc. Nous faisons signer une charte où chaque locataire s'engage auprès des autres résidents. Une charte de bien vivre ensemble. Les valeurs de la résidence, c'est la bienveillance. Les nouveaux arrivants doivent être intégrés au projet, faire attention aux autres. Après on peut se tromper, mais dans cette résidence, tout va bien.

Pierre Useo – AURA Hlm

Vous gérez d'autres résidences. Qu'est-ce que fait la spécificité sur ce style de résidence et quels conseils vous pouvez nous donner ?

Pierre Antoine Bouvard – Dynacité

Par rapport aux autres résidences, il faut beaucoup de présence sur site. Il y a beaucoup d'accompagnement. Il faut vraiment une personne impliquée sur le site qui est à l'écoute. Il faut être acteur du projet. C'est nous les propriétaires de ces logements.

Témoignages et dialogue entre acteurs de terrain

Lucile Duriez Feyeux – CARSAT Rhône-Alpes

Je me permets de revenir sur le financement CARSAT car les projets qui ont été évoqués sont dans notre zone d'activité. J'invite tous les porteurs de projet à venir vers nous le plus rapidement possible puisque j'ai vu qu'il y avait des projets dans cette région. Et puis nous pouvons si besoin orienter vers d'autres partenaires financeurs.

Pierre Useo – AURA Hlm

La question du financement de l'habitat inclusif est importante et comme on l'a vu pour l'opération Cap Soleil, Action logement et le Département de l'Ain ont été sollicités pour permettre que ce projet soit bien financé et accompagné. Il est nécessaire de mobiliser tous les financeurs possibles.

Magali Nesme – Département de l'Ain

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y ait une mise en réseau de l'ensemble des acteurs. Il faudrait mettre quelque chose en commun entre tous les acteurs pour créer une cohérence dans les financements.

Lucile Duriez Feyeux – CARSAT Rhône-Alpes

C'est l'intérêt des comités techniques qui permettent de faire valoir tous les partenaires qui peuvent participer dans tous les secteurs de l'habitat inclusif. On essaie d'être tous représentés lors de ces moments pour montrer toutes les possibilités.

Pierre Useo – AURA Hlm

C'est vrai que dans le montage des opérations d'habitat inclusif, la partie recherche de financements pour la construction est importante. Tous ne sont pas forcément connus et un rapprochement entre les financeurs serait intéressants pour apporter de nouveaux outils et davantage de visibilité à ce style de projet.

Arnaud Villaume – CARSAT Auvergne

Il y a une association nationale qui s'appelle HAPI qui permet d'informer tous les porteurs de projet d'habitat inclusif sur les financeurs potentiels. Il y a un dossier de candidature qui peut être déposé pour que les porteurs puissent être orientés en fonction des besoins. Il y a une structuration qui se met en place parce que ce style de projet est relativement récent.

Salim El Hani

J'ai une question sur le Mécénat, pour connaître les bons acteurs et interlocuteurs. Y a-t-il d'autres acteurs, ou d'autres financeurs autre que la fondation Abbé Pierre ?

Pierre Useo – AURA Hlm Pour les porteurs de projets, c'est une recherche très approfondie qui doit être faite. Il faut aller chercher des financeurs qui ne sont pas nos interlocuteurs habituels, en effet.



Webinaire sur l'Habitat Inclusif



Renseignements : Pierre USEO, Chargé de projets politiques sociales et territoriales de l'habitat - p.useo@aura-hlm.org